

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01038  
Numéro SIREN : 398 999 078  
Nom ou dénomination : INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2018 sous le numéro de dépôt 7272

7272

**INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION**

Société par actions simplifiée

au capital de 38 112,25 euros

Siège social : 9 Les Mas de la Solitude

Avenue du Général Brosset

83220 LE PRADET

RCS TOULON B 398 999 078

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 22 JUIN 2018**

L'an Deux Mille Dix-huit,

Le 22 juin, à 17 heures,

Les associés de la société INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 9 Les Mas de la Solitude, Avenue du Général Brosset 83220 LE PRADET, sur convocation faite par lettre simple adressée le 5 juin 2018 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul ROCHE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Gwladys HODEBOURG-ROCHE et Monsieur Jonathan ROCHE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Joëlle ROCHE est désignée comme secrétaire.

La société AGALEX représentée par Monsieur Laurent WALTER, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2500 actions sur les 2500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

R III  
JR GA

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 987 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 1 662 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 466 684,33 euros de la manière suivante :

JR  
14  
OR OR

- Bénéfice de l'exercice	466 684,33 euros
- A titre de dividendes	155 000,00 euros
Soit 62,00 euros par action	-----
- Le solde	311 684,33 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 8 131 321,82 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 16 juillet 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 155 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2014 : 300 000 euros, soit 120 euros par titre.  
. dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2015 : 300 000 euros, soit 120 euros par titre  
. dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2016 : 244 000 euros, soit 97,60 euros par titre  
. dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 244 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*ju*      *ll*  
*lu*      *GCB*

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de La société AGALEX représentée par Monsieur Laurent WALTER, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Nicole CARRION, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de renouveler ces mandats pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

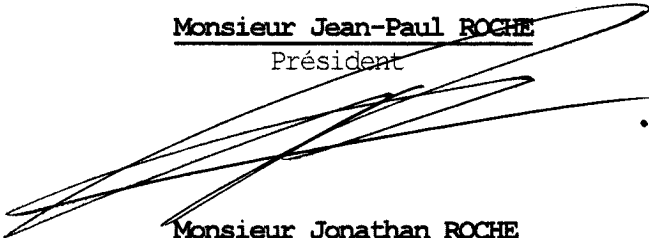
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

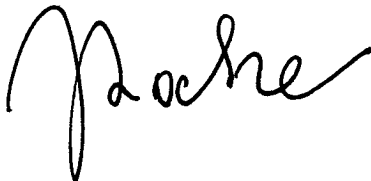
Monsieur Jean-Paul ROCHE

Président



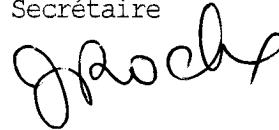
Monsieur Jonathan ROCHE

Scrutateur



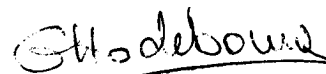
Madame Joëlle ROCHE

Secrétaire



Mme Gwladys HODEBOURG-ROCHE

Scrutateur



**AGALEX**

AUDIT . GESTION . ANALYSE . EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Marseille  
Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence



**SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT  
GESTION**

9 Les Mas de la Solitude  
Avenue du Général Brosset  
83220 LE PRADET

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Christophe DENIAU, Marc TUBIANA, Laurent WALTER**

**Experts Comptables Diplômés et Commissaires aux Comptes Associés**

ESPACE MAURICE - 141, Avenue Marcel Castié - 83000 TOULON - Tél. : 04 98 00 95 40 + - Télécopie : 04 94 31 24 82

S.A. au capital de 50.000 € - R.C. TOULON 81 B 8 - N° SIRET 320 510 241 00021 - REF TVA FR 96 320 510 241

E-mail : [agalex@agalexsa.fr](mailto:agalex@agalexsa.fr)

**AGALEX**

AUDIT . GESTION . ANALYSE . EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Marseille

Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence



**SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT  
GESTION**

9 Les Mas de la Solitude  
Avenue du Général Brosset  
83220 LE PRADET

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

**Christophe DENIAU, Marc TUBIANA, Laurent WALTER**  
**Experts Comptables Diplômés et Commissaires aux Comptes Associés**

ESPACE MAURICE - 141, Avenue Marcel Castié - 83000 TOULON - Tél. : 04 98 00 95 40 + - Télécopie : 04 94 31 24 82  
S.A. au capital de 50.000 € - R.C. TOULON 81 B 8 - N° SIRET 320 510 241 00021 - REF TVA FR 96 320 510 241  
E-mail : [agalex@agalexsa.fr](mailto:agalex@agalexsa.fr)

**SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT  
GESTION**9 Les Mas de la Solitude  
Avenue du Général Brosset  
83220 LE PRADET**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs,

**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Christophe DENIAU, Marc TUBIANA, Laurent WALTER  
Experts Comptables Diplômés et Commissaires aux Comptes Associés

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 3 228 332 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les informations sur lesquelles se fonde l'estimation de la valeur d'utilité des titres détenus.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

### **IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

W

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

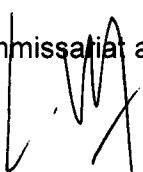
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Toulon, le 15 juin 2018

Pour la SA de Commissariat aux Comptes AGALEX

  
Laurent WALTER  
Commissaire aux Comptes

## **ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*lu*

## Bilan

	31/12/17	Amortissement Dépréciations	Nécessité 31/12/17	Nécessité 31/12/16
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	24 265	17 563	6 701	38 881
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	6 173 841		6 173 841	6 364 379
Autres immobilisations financières	7 622		7 622	7 622
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 205 728</b>	<b>17 563</b>	<b>6 188 165</b>	<b>6 410 882</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	49 177		49 177	14 271
Etat, Impôts sur les bénéfices	55 486		55 486	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	16 032		16 032	14 750
Autres créances	71 558		71 558	71 558
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 898 653	2 757	2 895 896	2 201 760
Disponibilités	370 245		370 245	2 303 080
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 461 150</b>	<b>2 757</b>	<b>3 458 393</b>	<b>4 605 418</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 666 878</b>	<b>20 321</b>	<b>9 646 558</b>	<b>11 016 301</b>



## Bilan

	Né au 31/12/17	Né au 31/12/16
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	38 112	38 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 016 892	1 016 892
Réserve légale	3 811	3 811
Autres réserves	7 819 637	6 907 867
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>466 684</b>	<b>1 155 770</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 345 137</b>	<b>9 422 453</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	70 325	70 325
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>70 325</b>	<b>70 325</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	41 813	71 952
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	63 704	296 827
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 403	29 531
<i>Organismes sociaux</i>	9 729	4 299
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		242 368
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	18 837	5 225
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	457	4 261
Dettes fiscales et sociales	29 023	256 153
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 079	73 079
Autres dettes	73	1 095 980
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>231 095</b>	<b>1 823 523</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 646 558</b>	<b>11 016 301</b>

## Compte de Résultat

	01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
<b>PRODUITS</b>				
Production vendue	198 189	100,00	966 869	100,00
Autres produits	26 166	13,20	13	
<b>Total</b>	<b>224 354</b>	<b>113,20</b>	<b>966 881</b>	<b>100,00</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Autres achats & charges externes	85 810	43,30	88 892	9,19
<b>Total</b>	<b>85 810</b>	<b>43,30</b>	<b>88 892</b>	<b>9,19</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>138 544</b>	<b>69,91</b>	<b>877 989</b>	<b>90,81</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	6 684	3,37	12 099	1,25
Salaires et Traitements	37 186	18,76	17 600	1,82
Charges sociales	22 275	11,24	12 662	1,31
Amortissements et provisions	9 150	4,62	17 785	1,84
Autres charges	298	0,15	8	
<b>Total</b>	<b>75 593</b>	<b>38,14</b>	<b>60 154</b>	<b>6,22</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>62 951</b>	<b>31,76</b>	<b>817 836</b>	<b>84,59</b>
Produits financiers	535 130	270,01	663 360	68,61
Charges financières	13 518	6,82	28 779	2,98
<b>Résultat financier</b>	<b>521 612</b>	<b>263,19</b>	<b>634 580</b>	<b>65,63</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>584 563</b>	<b>294,95</b>	<b>1 452 416</b>	<b>150,22</b>
Produits exceptionnels	116 820	58,94	163 047	16,86
Charges exceptionnelles	97 689	49,29	77 601	8,03
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19 132</b>	<b>9,65</b>	<b>85 446</b>	<b>8,84</b>
Impôts sur les bénéfices	137 010	69,13	382 092	39,52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>466 684</b>	<b>235,47</b>	<b>1 155 770</b>	<b>119,54</b>



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 9 646 558 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 466 684 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Acquisition d'exercice	Augmentation	Diminution	Saldo d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 574		1 760	2 814
- Matériel de transport	73 891		66 000	7 891
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 559	1 940	12 940	13 560
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>103 024</b>	<b>1 940</b>	<b>80 700</b>	<b>24 265</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 364 379	972 771	1 163 309	6 173 841
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 622			7 622
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 372 001</b>	<b>972 771</b>	<b>1 163 309</b>	<b>6 181 464</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 475 026</b>	<b>974 711</b>	<b>1 244 009</b>	<b>6 205 728</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE</b>										
<b>- Filiales (détenues à + 50 %)</b>										
SCEA SOCIETE INVESTISSEM	250	-226	99,99	250	250	1 555		5	-44	
SCI JANAS	400	-101	60,00	240	240	126		6	-8	
SCI LA SOLITUDE	686	-481	88,88	610	610	208		30	-11	
<b>- Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>										
SCI J.P.M.			50,00	198	198			244	198	
2JPO LES FERRIERES	6	109	44,00	3	3	498		191	109	
SCI MCB	100	47	50,00	50	50	89		110	47	
SCI LORETTE	565	-328	12,50	61	61	324		8	-19	
SCI M.R.P.	503	97	33,33	168	168			134	97	
TELECOM SERVICES	91	598	49,00	45	45			227	479	194
SCI PERO		143	50,00					157	143	
SAS NINE & CO	16	132	12,50	2	2			3	132	
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBALS SUR LES AUTRES TITRES</b>										
- Autres filiales françaises				1 800	1 800	120				
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

La SCI GJ détenue à 98% par IMG et la SCI DJP détenue à 50% ont vendu en 2017 l'unique bien immobilier qu'elles détenaient respectivement. Ces sociétés ont été dissoutes et sont radiées au 31/12/2017.



## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	À l début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 574		1 760	2 814
- Matériel de transport	36 774	8 065	41 030	3 809
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 795	1 085	12 940	10 941
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>64 143</b>	<b>9 150</b>	<b>55 730</b>	<b>17 563</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>64 143</b>	<b>9 150</b>	<b>55 730</b>	<b>17 563</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 145 383 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant total	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	2 945 509		2 945 509
Prêts			
Autres	7 622		7 622
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	49 177	49 177	
Autres	143 076	143 076	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>3 145 383</b>	<b>192 252</b>	<b>2 953 131</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
BANQUES PROD. A RECEVOIR	477
<b>Total</b>	<b>477</b>



## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 112,25 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

#### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 155 770
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>1 155 770</b>
Affectations aux réserves	911 770
Distributions	244 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
<b>Total des affectations</b>	<b>1 155 770</b>



## Notes sur le bilan

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2017	Augmentation (des résultats)	Augmentation	Diminutions	Solde au 31/12/2017
Capital	38 112				38 112
Primes d'émission	1 016 892				1 016 892
Réserve légale	3 811				3 811
Réserves générales	6 907 867	911 770	911 770		7 819 637
Résultat de l'exercice	1 155 770	-1 155 770	466 684	1 155 770	466 684
<i>Dividendes</i>		244 000			
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>9 122 453</b>		<b>1 378 455</b>	<b>1 155 770</b>	<b>9 345 137</b>

## Dettes



## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 231 095 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant total	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances supérieures à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	41 813	41 813		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 403	23 403		
Dettes fiscales et sociales	29 023	29 023		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 079	73 079		
Autres dettes (**)	63 778	63 778		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>231 095</b>	<b>231 095</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	63 704			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 63 704 euros.

## Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 800
Dettes fiscales et sociales	457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>23 257</b>



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

#### Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation	505 505	499 350
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 637	31 308
Reprises sur provisions et transferts de charge	3 049	92 453
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	19 939	40 248
<b>Total des produits financiers</b>	<b>535 130</b>	<b>663 360</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 757	3 049
Intérêts et charges assimilées		3 432
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 761	22 299
<b>Total des charges financières</b>	<b>13 518</b>	<b>28 779</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>521 612</b>	<b>634 580</b>

### Charges et Produits exceptionnels



## Notes sur le compte de résultat

### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
ANNULATION TITRES SCI GJ - SCI RADIEE	44 820	
ANNULATION TITRES SCI DJP - SCI RADIEE	20 010	
VNC VEHICULE CEDE	24 970	
REMBOURSEMENT PARTICIPATION CAPITAL SCI GJ		44 820
REMBOURSEMENT PARTICIPATION CAPITAL SCI DJP		25 000
PRIX DE CESSION VEHICULE		47 000
DONS ET LIBERALITES	7 889	
<b>TOTAL</b>	<b>97 689</b>	<b>116 820</b>

### Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal - 33 1/3 %	366 054
Taux Normal - 28 %	36 880
Taux Réduit - 15 %	38 120
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	458
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	595
<b>Autres imputations</b>	



# Comptes Annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

**INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION**

LES MAS DE LA SOLITUDE  
83220 LE PRADET

Siret : 39899907800023  
APE : 6420Z

Comptes annuels certifiés  
confirmés par le Président

Jean-Paul RUCHE



**ATHENA AUDIT ET CONSEIL**

15/12/2017

## Sommaire

<b>Liasse fiscale</b>	<b>2</b>
2050 - Bilan Actif	3
2051 - Bilan Passif avant répartition	4
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste	5
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)	6
2054 - Immobilisations	8
2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	9
2055 - Amortissements	10
2056 - Provisions inscrites au bilan	11
2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	12
2058A - Détermination du résultat fiscal	13
2058B - Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	16
2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	17
2059A - Détermination des plus ou moins values	18
2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	19
2059C - Suivi des moins-values à long terme	20
2059D - Affectation des plus values à long terme	21
2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	22
2059F - Composition du capital social	23
2059G - Filiales et participations	25
<b>Annexe</b>	<b>27</b>
Faits caractéristiques	28
Règles et méthodes comptables	29
Notes sur le bilan	31
Notes sur le compte de résultat	38
<b>Etats de synthèse</b>	<b>40</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	41



# Comptes annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 9 LES MAS DE LA SOLITUDE 83220 LE PRADET

Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 9 8 9 9 9 0 7 8 0 0 0 2 3

Néant  \*Exercice N clos le,  
31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AC		
		Frais de développement *	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AG		
		Fonds commercial (1)	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17 563
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	3 228 332
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	2 945 508
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	7 622
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>6 188 164</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	49 176
		Autres créances (3)	BZ	CA	143 075
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE	2 895 895
Disponibilités		CF	CG	370 245	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>2 757</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>9 646 557</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 38 112 .....)		DA	38 112	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	1 016 892	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )		DC		
	Réserve légale (3)		DD	3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )		DG	7 819 637	
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	466 684	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
			DL	9 345 137	
		<b>TOTAL (I)</b>			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			DO	<b>TOTAL (II)</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	70 325	
	Provisions pour charges		DQ		
			DR	70 325	
		<b>TOTAL (III)</b>			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )		DV	105 516	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	23 402	
	Dettes fiscales et sociales		DY	29 023	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	73 079	
Autres dettes		EA	73		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		EC	231 095		
		<b>TOTAL (IV)</b>			
Ecart de conversion passif*		ED	(V)		
		EE	9 646 557		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	231 095	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	198 188	FH		FI	198 188	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	198 188	FK		FL	198 188	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	26 160	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	
						FR	224 354	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	85 810	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 684	
	Salaires et traitements*					FY	37 185	
	Charges sociales (10)					FZ	22 275	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	9 150
							GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)						GE	297	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							GF	161 403
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG	62 950
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	505 504	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 637	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 048	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	19 938	
<b>Total des produits financiers (V)</b>							GP	535 130
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 757	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	10 761	
<b>Total des charges financières (VI)</b>							GU	13 518
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	521 611
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	584 562

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	116 820
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	116 820
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	7 888
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	89 800
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	97 688
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	19 131
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	137 010
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	876 304
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	409 620
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	466 684
<b>RENOIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	26 160
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	296
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Voir état annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 573	KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	73 891	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	24 559	LC		LD	1 940	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	103 024	LO		LP	1 940	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	6 364 378	8V		8W	972 771		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	7 622	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	6 372 001	LR		LS	972 771		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	6 475 025	ØH		ØJ	974 711		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1								
				2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM	1 760	MN	2 813	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	66 000	MQ	7 891	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	12 939	MT	13 559	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG	80 699	NH	24 264	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ		ØX	1 163 309	ØY	6 173 841	ØZ		
	Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E		2F	7 622	2G		
	TOTAL IV			1K		NJ	1 163 309	NK	6 181 463	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1L		ØK	1 244 008	ØL	6 205 728	ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *										
<b>CADRE A</b>																				
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN					
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			PF			PG			PH					
Terrains			PI			PJ			PK			PL								
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ					
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU					
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC								
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			QG			2 813		
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK			3 809		
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN			QO			10 940					
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT								
TOTAL III			QU			QV			QW			QX			17 563					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			ØP			ØQ			ØR			17 563					
<b>CADRE B</b>																				
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																				
DOTATIONS																				
REPRISES																				
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																				
Colonnes 1 à 6		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1						
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8						
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6						
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4				
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9						
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7				
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5				
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3				
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1						
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8						
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ						
<b>CADRE C</b>																				
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations												SP				SR				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <b>SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION</b>		Néant <input type="checkbox"/> *							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour litiges	4A	70 325	4B	4C	4D	70 325			
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H				
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M				
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S				
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W				
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A				
Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E				
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	5Z	70 325	TV	TW	TX	70 325			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 048	6Y	2 757	6Z	3 048	7A	2 757
	<b>TOTAL III</b>	7B	3 048	TY	2 757	TZ	3 048	UA	2 757
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	73 373	UB	2 757	UC	3 048	UD	73 082
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG	2 757	UH	3 048			
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2017				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA	466 684		
			de son conjoint		WB			
			moins part déductible*		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	4 987		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 855		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	137 009			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	323 043	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7 323 043		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8			
			- imposées au taux de 0 %		ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	155 606			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ 8 487		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				YI				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
				<b>TOTAL I</b>	<b>WR</b>	<b>1 100 672</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	61 942			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV			
			- imposées au taux de 0 %		WH	4 990		
			- imposées au taux de 19%		WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	11 647	XA 221 299		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
	Majoration d'amortissement*				XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	99 605			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG 271 782		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	<b>XH</b>	<b>659 618</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	441 054			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	441 054	XO		

Cesid Group





10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS  
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**

xU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD	911 770				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 155 770			Dividendes		ZE	244 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF				
	<b>TOTAL I</b>	ØF	1 155 770			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	ZH	1 155 770		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT					
	Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8			XQ	30 000			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	20 099				
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST	35 711			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	85 810
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 074			
Autres impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS			9Z	5 610			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	6 684	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	39 638				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	4 554				
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						ØB	37 185				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP										
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI)											
	Si oui cocher 1 Sinon 0										ZR	1
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	PARTS SOCIALES SCI G.J. 01/10/1995	44 820			44 820	
	2	AUTOCOM ASCOTEL 15/04/2009	1 760		1 760		
	3	PC FUJITSU SIEMENS LIFEBOOK 08/10/2009	2 252		2 252		
	4	PC FIXE FUJITSU 02/11/2012	868		868		
	5	PC PORTABLE FUJITSU 02/11/2012	1 427		1 427		
	6	PARTS SCI DJP 01/01/2012	10			10	
	7	TABLETTE APPLE IPAD MINI BL 22/03/2013	581		581		
	8	TABLETTE APPLE IPAD MINI WH 05/06/2013	546		546		
	9	AUDIOVISUEL MECENAT 25/11/2013	5 475		5 475		
	10	MONTAGE VIDEO MECENAT 25/11/2013	1 788		1 788		
	11	ASTON MARTIN VO 02/05/2014	66 000		41 030	24 970	
	12	PARTS DJP (cession GD) 16/12/2014	20 000			20 000	
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15% ou 12,8%	0%	
I. Immobilisations*	1	44 820					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	10					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11	47 000	22 030	22 030			
	12	24 990	4 990			4 990	
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨</b>			22 030		4 990		
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩</b>							
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19% ⑪</b>							

Cegid Group

(A) (B) (C)  
(ventilation par taux)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

4 990

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ \*.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois : 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	198 188
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	27 020
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	225 208
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	26 160
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	26 165
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	55 810
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	297
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	56 108
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		OG	195 266
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	195 266
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	225 208
Effectifs au sens de la CVAE		EY	1
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR		3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
<b>VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
2	

N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2 500

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

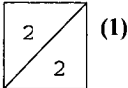
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

Empty box for deposit number

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 3 9 8 9 9 9 0 7 8 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

ADRESSE (voie) 9 LES MAS DE LA SOLITUDE

CODE POSTAL 83220 VILLE LE PRADET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  MME Nom patronymique HODEBOURG-ROCHE Prénom(s) GWLADYS  
 Nom marital  % de détention 24.56 Nb de parts ou actions 614  
 Naissance : Date 07101979 N° Département 75 Commune PARIS 17ème Pays   
 Adresse : N°  Voie 113-119 RUE LECOURBE  
 Code Postal 75015 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2)  M Nom patronymique ROCHE Prénom(s) JONATHAN  
 Nom marital  % de détention 24.56 Nb de parts ou actions 614  
 Naissance : Date 21111984 N° Département 93 Commune LES LILAS Pays   
 Adresse : N° 43 Voie RUE CONDORCET  
 Code Postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 3 9 8 9 9 9 0 7 8 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

ADRESSE (voie) 9 LES MAS DE LA SOLITUDE

CODE POSTAL 83220 VILLE LE PRADET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 13

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 3 9 8 9 9 9 0 7 8 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

ADRESSE (voie) 9 LES MAS DE LA SOLITUDE

CODE POSTAL 83220 VILLE LE PRADET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 13

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



# **Comptes annuels**

**Période du 01/01/2017 au 31/12/2017**

**Annexe**

 **Faits caractéristiques**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS INFORMATIQUE MANAGEMENT GESTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 9 646 558 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 466 684 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	2017	2016	2015	2014
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 574		1 760	2 814
- Matériel de transport	73 891		66 000	7 891
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 559	1 940	12 940	13 560
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>103 024</b>	<b>1 940</b>	<b>80 700</b>	<b>24 265</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 364 379	972 771	1 163 309	6 173 841
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 622			7 622
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 372 001</b>	<b>972 771</b>	<b>1 163 309</b>	<b>6 181 464</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 475 026</b>	<b>974 711</b>	<b>1 244 009</b>	<b>6 205 728</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(8)								
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE</b>									
- Filiales (détenues à + 50 %)									
SCEA SOCIETE INVESTISSEM	250	-226	99,99	250	250	1 555	5	-44	
SCI JANAS	400	-101	60,00	240	240	126	6	-8	
SCI LA SOLITUDE	686	-481	88,88	610	610	208	30	-11	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)									
SCI J.P.M.			50,00	198	198		244	198	
2JPO LES FERRIERES	6	109	44,00	3	3	498	191	109	
SCI MCB	100	47	50,00	50	50	89	110	47	
SCI LORETTE	565	-328	12,50	61	61	324	8	-19	
SCI M.R.P.	503	97	33,33	168	168		134	97	
TELECOM SERVICES	91	598	49,00	45	45		227	479	194
SCI PERO		143	50,00				157	143	
SAS NINE & CO	16	132	12,50	2	2		3	132	
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBALS SUR LES AUTRES TITRES</b>									
- Autres filiales françaises				1 800	1 800	120			
- Autres filiales étrangères									
- Autres participations françaises									
- Autres participations étrangère									

La SCI GJ détenue à 98% par IMG et la SCI DJP détenue à 50% ont vendu en 2017 l'unique bien immobilier qu'elles détenaient respectivement. Ces sociétés ont été dissoutes et sont radiées au 31/12/2017.



## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	2017	2016	2015	2014
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 574		1 760	2 814
- Matériel de transport	36 774	8 065	41 030	3 809
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 795	1 085	12 940	10 941
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>64 143</b>	<b>9 150</b>	<b>55 730</b>	<b>17 563</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>64 143</b>	<b>9 150</b>	<b>55 730</b>	<b>17 563</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 145 383 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	2 945 509		2 945 509
Prêts			
Autres	7 622		7 622
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	49 177	49 177	
Autres	143 076	143 076	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>3 145 383</b>	<b>192 252</b>	<b>2 953 131</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

BANQUES PROD. A RECEVOIR	477
<b>Total</b>	<b>477</b>



## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 112,25 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

#### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/06/2017.

	Montants
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	1 155 770
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>1 155 770</b>
Affectations aux réserves	911 770
Distributions	244 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
<b>Total des affectations</b>	<b>1 155 770</b>



## Notes sur le bilan

## Tableau de variation des capitaux propres

	2016	2015	2014	2013	2012
Capital	38 112				38 112
Primes d'émission	1 016 892				1 016 892
Réserve légale	3 811				3 811
Réserves générales	6 907 867	911 770	911 770		7 819 637
Résultat de l'exercice	1 155 770	-1 155 770	466 684	1 155 770	466 684
<i>Dividendes</i>		244 000			
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>9 122 453</b>		<b>1 378 455</b>	<b>1 155 770</b>	<b>9 345 137</b>

## Dettes



## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 231 095 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	41 813	41 813	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 403	23 403	
Dettes fiscales et sociales	29 023	29 023	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 079	73 079	
Autres dettes (**)	63 778	63 778	
Produits constatés d'avance			
<b>Total</b>	<b>231 095</b>	<b>231 095</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice			
(**) Dont envers les associés	63 704		

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 63 704 euros.

## Charges à payer

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 800
Dettes fiscales et sociales	457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>23 257</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

#### Résultat financier

	2017	2016
Produits financiers de participation	505 505	499 350
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 637	31 308
Reprises sur provisions et transferts de charge	3 049	92 453
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	19 939	40 248
<b>Total des produits financiers</b>	<b>535 130</b>	<b>663 360</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 757	3 049
Intérêts et charges assimilées		3 432
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 761	22 299
<b>Total des charges financières</b>	<b>13 518</b>	<b>28 779</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>521 612</b>	<b>634 580</b>

### Charges et Produits exceptionnels



## Notes sur le compte de résultat

### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

ANNULATION TITRES SCI GJ - SCI RADIEE	44 820	
ANNULATION TITRES SCI DJP - SCI RADIEE	20 010	
VNC VEHICULE CEDE	24 970	
REMBOURSEMENT PARTICIPATION CAPITAL SCI GJ		44 820
REMBOURSEMENT PARTICIPATION CAPITAL SCI DJP		25 000
PRIX DE CESSION VEHICULE		47 000
DONS ET LIBERALITES	7 889	
<b>TOTAL</b>	<b>97 689</b>	<b>116 820</b>

### Résultat et impôts sur les bénéfices

<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal - 33 1/3 %	366 054
Taux Normal - 28 %	36 880
Taux Réduit - 15 %	38 120
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	458
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	595
<b>Autres imputations</b>	



# Comptes annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etats de synthèse

## Soldes Intermédiaires de Gestion

<b>MARGE COMMERCIALE</b>				
Production vendue	198 188,58	100,00	966 868,60	100,00
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>198 188,58</b>	<b>100,00</b>	<b>966 868,60</b>	<b>100,00</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b>	<b>198 188,58</b>	<b>100,00</b>	<b>966 868,60</b>	<b>100,00</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>198 188,58</b>	<b>100,00</b>	<b>966 868,60</b>	<b>100,00</b>
Autres achats et charges externes	85 810,14	43,30	88 892,07	9,19
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>112 378,44</b>	<b>56,70</b>	<b>877 976,53</b>	<b>90,81</b>
Impôts, taxes et verst assimilés	6 684,30	3,37	12 098,75	1,25
Charges de personnel	59 461,20	30,00	30 261,48	3,13
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>46 232,94</b>	<b>23,33</b>	<b>865 615,30</b>	<b>89,43</b>
Reprises s/ charges et Transferts	26 160,00	13,20		
Autres produits	5,78		12,77	
Dot. amortissements et provisions	9 150,01	4,62	17 785,39	1,84
Autres charges	297,86	0,15	8,14	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 998,86</b>	<b>6,55</b>	<b>847 835,34</b>	<b>87,50</b>
Produits financiers	535 130,13	270,01	663 359,79	68,61
Charges financières	13 518,15	6,82	28 779,30	2,98
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>421 742,84</b>	<b>206,94</b>	<b>1 522 415,83</b>	<b>156,99</b>
Produits exceptionnels	116 820,01	58,94	163 047,23	16,86
Charges exceptionnelles	97 688,51	49,29	77 601,00	8,03
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19 131,50</b>	<b>9,65</b>	<b>85 446,23</b>	<b>8,84</b>
Impôts sur les bénéfices	137 010,00	69,13	382 092,00	39,52
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>466 684,33</b>	<b>235,47</b>	<b>1 155 770,26</b>	<b>119,54</b>